

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL155

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 31

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« II »

la référence :

« III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.